

DÉPOT LÉGAL

Saine  
No 577  
1910

PUBLIE SOUS LA DIRECTION

DE LA

SECTION HISTORIQUE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

# UN MÉMOIRE DE HOCHE



SUR LA

## RÉORGANISATION DE NOS ARMÉES

EN L'AN V



82

PARIS

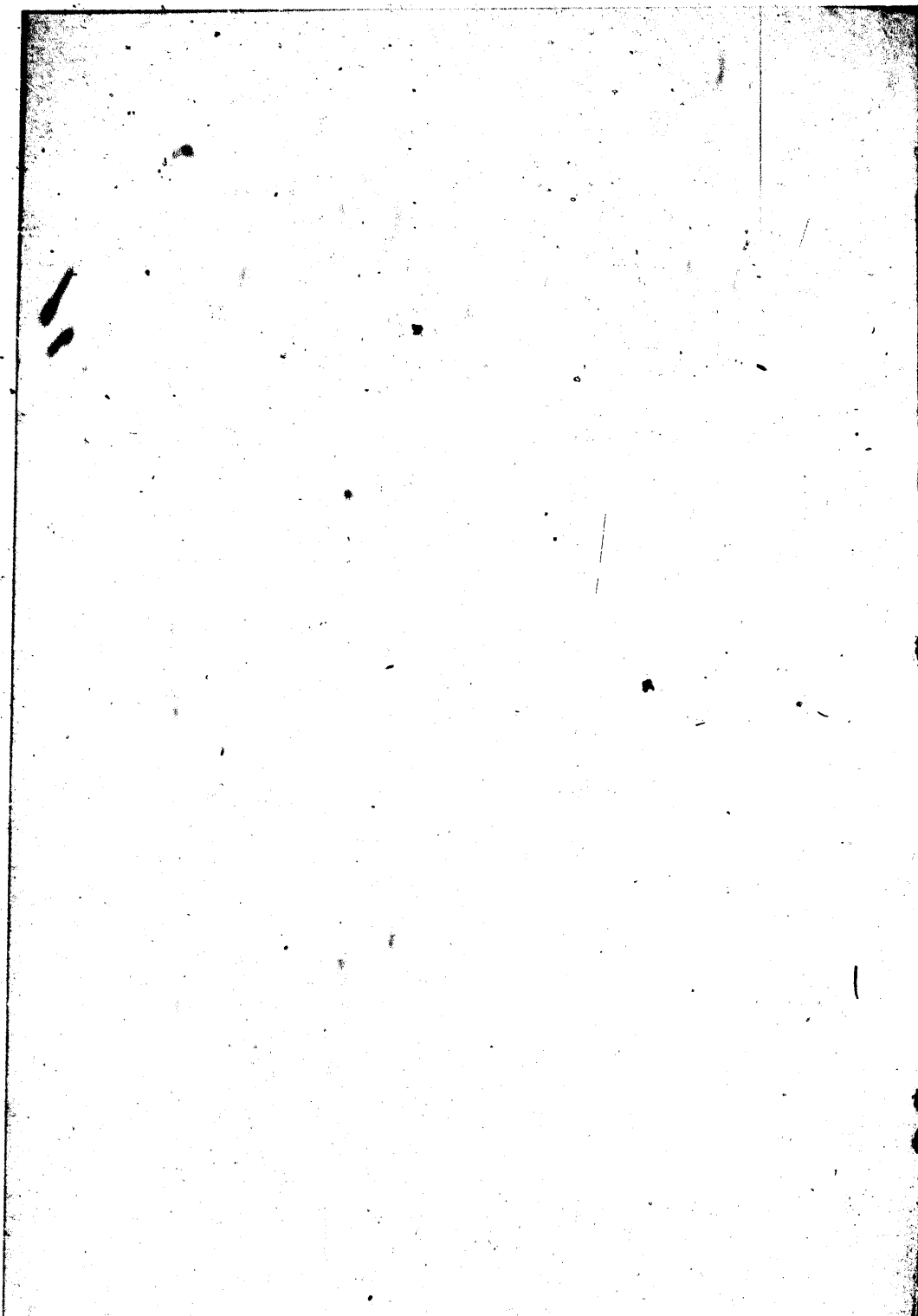
LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET C<sup>o</sup>

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1910

Tous droits réservés.



**UN MÉMOIRE DE HOCHÉ**  
SUR  
**LA RÉORGANISATION DE NOS ARMÉES**  
EN L'AN V

---

Le 3 floréal an V (22 avril 1797), Hoche, vainqueur à Neuwied, était arrêté dans sa poursuite des Autrichiens par l'annonce de la signature des préliminaires de Leoben. Quelques jours plus tard, le 12 floréal an V (1<sup>er</sup> mai 1797), il mettait à profit le repos dont jouissaient ses vaillantes troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse pour développer au Directoire ses vues sur la réorganisation de nos armées à la paix.

L'attention du Directoire était attirée par ce mémoire de Hoche, et, le 23 floréal an V (12 mai 1797), il lui adressait ses remerciements, ainsi conçus :

« Vous avez prévenu, citoyen Général, de la manière la plus satisfaisante, le vœu du Directoire exécutif en lui adressant vos observations sur l'état militaire de la République. Il a demandé aux autres généraux en chef leur opinion sur cet objet, et il espère qu'à la faveur de ce concours de lumières, d'expérience et de zèle pour la gloire nationale, il se formera une constitution militaire propre à perpétuer la supériorité de nos armes.

« Préparez maintenant, citoyen Général, les éléments de notre opinion sur le choix des officiers de tout grade

à conserver à la paix. Vous avez sagement apprécié les motifs de préférence qui doivent nous guider : en récompensant avec générosité les services rendus, il faut surtout songer à fortifier l'organisation intérieure des corps qui constitue la puissance des armées (1) ».

Ces éloges du Directoire étaient mérités de tout point.

Jamais peut-être le jeune général n'a mieux affirmé, que dans cet exposé, la maturité de son esprit, la profondeur et l'étendue de son jugement. Ces vues dénotent, chez leur auteur, une haute culture intellectuelle ; elles témoignent aussi d'un sens merveilleux d'observation non seulement dans le domaine militaire, mais encore dans le domaine politique. On notera ses réflexions solides sur la nécessité, pour la France, de ne regarder cette paix que comme une trêve de courte durée en raison de l'état de l'Europe où Hoche découvre tant de ferments de discorde, ne serait-ce que la sourde rivalité des maisons de Habsbourg et de Brandebourg, et l'hostilité permanente de l'Angleterre. On rendra hommage à ses idées originales et pleines de sagesse sur la réforme des officiers à la paix ; sur la formation du corps d'état-major ; sur l'instruction des troupes ; sur le choix des officiers dans l'artillerie à cheval, « cette arme, le secret des batailles dans les pays de plaines » ; sur l'adoption d'un habillement rationnel pour nos cavaliers et nos artilleurs à cheval ; sur la proposition de ramener nos troupes à cheval à deux seuls types, la cavalerie légère et la cavalerie pesante ; enfin sur les avantages de l'établissement de la conscription pour le recrutement de nos armées. Toutes ces réflexions de Hoche sont mar-

---

(1) Correspondance du Directoire (A. H. G., registre 53, armée de Sambre-et-Meuse).

quées au coin d'un esprit qui les a longuement méditées et qui a su profiter des leçons de l'expérience. Elles prouvent en outre le souci constant du pacificateur de la Vendée d'approprier nos institutions militaires au génie de notre race dont il saisit, avec toutes leurs nuances, les aptitudes et le caractère distinctifs.

Capitaine M. SAUTAI.

*Le Général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse  
au Directoire exécutif (1).*

An quartier général, à Friedberg, le 12 floréal, 5<sup>e</sup> année républicaine  
(1<sup>er</sup> mai 1797).

Citoyens Directeurs,

Lorsque les préliminaires d'une paix basée sur la modération et l'équité viennent d'être signés, il est naturel de penser que bientôt les armées triomphantes de la République vont rentrer dans son sein et qu'une foule d'hommes, nécessaires à l'agriculture et aux arts, va leur être rendue, tandis que d'autres resteront encore dépositaires de ces armes terribles qui subjuguent l'Europe et commandent son admiration.

Cet instant est celui que doivent saisir tous les amis de la Patrie, de l'ordre intérieur, pour présenter au Gouvernement le résultat de leurs réflexions sur la situation future du militaire en France et chercher à le seconder par des renseignements utiles pour le maintien de la tranquillité publique.

C'est donc ce devoir que je vais tâcher de remplir. Je me bornerai à parler de l'armée que je commande. Restera au Gouvernement à

---

(1) L'original de ce Mémoire, dont la signature et le post-scriptum sont de la main de Hoche, se trouve dans les cartons de la Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse, à la date du 12 floréal an V (1<sup>er</sup> mai 1797).

appliquer aux autres les vues que je vais lui présenter. S'il les rejette, je croirai tout simplement que celles qu'il adoptera sont meilleures.

En supposant que les négociations traînent jusqu'au 1<sup>er</sup> messidor, ce qui serait à peu près deux mois pour conclure le traité définitif, je crois pouvoir répondre que l'armée sera nourrie et payée par le pays qu'elle occupe sur la rive droite du Rhin. Elle en sortirait parfaitement rétablie, montée et équipée. Je désirerais qu'on eût la faculté de la faire rester vingt ou vingt-cinq jours sur la rive gauche, dans les possessions électorales qui me paraissent devoir être rendues. Nous y consommons les magasins que je viens d'y faire établir, et, enfin, les troupes rentreraient sur les frontières dans les premiers jours de thermidor.

Pendant ce laps de temps, on s'occuperait à remplir les magasins des places de garnison. On pourvoirait aux fonds nécessaires à la solde des troupes afin de ne pas donner lieu aux plaintes d'hommes habitués à se procurer, les armes à la main, ce que les circonstances ne permettent pas toujours de leur distribuer, inconvénient qu'il faut toujours soigneusement éviter. Pendant ce temps aussi, le travail sur les armées pourrait être fait, connu, et, en arrivant, on serait à même d'exécuter les ordres du Gouvernement, ce que la saison faciliterait singulièrement.

Ne serait-il pas convenable de faire le travail des corps dans des camps formés par division, et ce, dans chacun des départements frontières? Je le crois ainsi. Les officiers généraux, ayant été à portée d'apprécier les hommes qu'ils auraient encore sous la main, donneraient des renseignements précieux sur les talents et la moralité des officiers et soldats, et, sur ce point, il est à remarquer qu'on doit conserver les meilleurs de la première classe, tandis qu'au contraire on ne doit pas hésiter pour rendre à la société les bons de la dernière.

Combien il serait à désirer qu'une guerre continentale pût occuper encore quelque temps beaucoup de nos corps, d'infanterie légère par exemple.

Mais c'est principalement sur l'arme de la cavalerie que le Gouvernement doit arrêter son attention. Elle est d'autant plus précieuse à conserver qu'elle exige beaucoup d'instruction, ce que la nôtre possède; qu'elle coûte fort cher, et, qu'une fois dissoute, elle ne peut être recréée ainsi qu'on fait un bataillon de volontaires. Il est donc urgent de garder les bons chefs de cette armée, les bons sous-officiers et les plus anciens cavaliers, sans avoir égard à quelques services rendus pendant la guerre. C'est surtout près de cette armée, si difficile à manier et dont si peu d'hommes tirent un parti convenable, qu'il faut maintenir les officiers généraux les plus experts, les meilleurs manœuvriers. Au camp, en garnison, comme à la guerre, ils ne doivent jamais la perdre de vue.

Viendra ensuite l'artillerie à cheval. La nôtre, qu'aucune nation de l'Europe n'imitera jamais puisqu'elle convient plus particulièrement au génie français, unique sur le globe, mérite un soin particulier. Éloignez-en les vieux officiers d'artillerie. Ils en ignorent les ressources, et, n'ayant pas fait la guerre avec elle, ils la regardent et la traitent en hermaphrodite qu'ils doivent rejeter. Cette arme, le secret des batailles dans les pays de plaines, ne doit jamais être transplantée dans les villes. Elle s'y perdrait, et six années, sans aucunes distractions, suffiront à peine pour lui donner le degré de perfection dont elle est susceptible. Les jeunes officiers qui l'ont conduite à la guerre peuvent seuls la conserver.

L'artillerie de ligne doit rentrer dans les places à polygones. Vient ensuite notre bonne infanterie de bataille. Son esprit est excellent : elle a besoin de quelque instruction. Elle passera alors pour la première de celles que possèdent les nations militaires.

La réduction des officiers généraux sera considérable. Je suis éloigné de me récrier sur elle, les finances de l'État ne permettant pas leur conservation. Je fixerai cependant un moment les regards du Directoire sur leur sort. Beaucoup viennent de faire la guerre de la manière la plus distinguée et sont peu fortunés. Les renvoyer chez eux avec une promesse de pension, n'est-ce pas jeter de la défaveur sur leur état et les réduire à la misère ? Je désirerais qu'on prit quelques renseignements sur leur fortune, qu'on conservât en activité ceux qui ont rendu le plus de vrais services, qu'on licenciât les plus riches des autres et enfin qu'on offrît aux derniers des places de chefs de brigade, de bataillon, ou d'escadron, que beaucoup accepteraient avec reconnaissance. Il est peut-être plus important qu'on ne pense de faire ce travail le dernier de tous. Ce qui surtout n'est point à négliger, c'est de placer les officiers généraux conservés près de l'arme qu'ils connaissent et dans laquelle ils ont servi. Il est arrivé beaucoup d'accidents, pendant le cours de cette guerre, qui n'auraient pas eu lieu si l'officier général avait bien connu la propriété de l'arme qui lui était confiée.

Conservera-t-on, en temps de paix, les officiers d'état-major ? Si l'on ne veut garder que les bons, le nombre en sera petit. Combien avons-nous d'adjudants généraux qui connaissent la propriété des trois armes, la castrametation, le dessin, les fortifications, les détails du bureau, l'art de distribuer des cantonnements suivant les circonstances de la guerre et les facultés du pays ; qui savent faire vivre les troupes aux dépens de l'ennemi et aient quelques connaissances des intérêts des nations que la nôtre peut avoir à combattre ? Oh ! dira-t-on, en voilà bien long ! Pas trop encore, puisque je pourrais citer des officiers de ce grade qui possèdent ce que je viens d'énoncer. Je ne dis pas qu'il faille, pour être bon adjudant général, posséder toutes ces sciences à



fond, mais au moins doit-on n'y être pas tout à fait étranger. Ce métier est le plus difficile de tous. On ne peut l'apprendre que pendant la paix. Il serait donc dangereux de ne point entretenir quelques adjudants généraux (1).

Il faudrait donner plus d'activité aux commissaires des guerres. Il en est d'excellents, d'autres qui croient avoir rempli leur tâche lorsqu'ils ont visé des bons de fourrage. Comment pourrions-nous charger un homme, qui reste sans cesse dans son cabinet, d'asseoir une contribution, de pourvoir à la subsistance des hommes et des chevaux ? En Prusse, les commissaires des guerres, quelques-uns au moins, vont, ainsi que les ingénieurs, aux avant-postes ; et, tandis que ceux-ci reconnaissent le pays, les autres prennent des renseignements sur ce qu'on peut en tirer.

Depuis que nos sapeurs ont été retirés à l'artillerie, ils ont été transformés en pionniers. Ces hommes-là devraient composer d'excellentes compagnies d'ouvriers qui travailleraient dans les arsenaux pendant la paix et rendraient de grands services comme charpentiers, charrons, serruriers, maréchaux, pendant la guerre.

Malgré le départ de beaucoup de jeunes gens de la réquisition, il en existe encore dans les corps. C'est sans contredit ceux qui doivent être licenciés les premiers, mais cependant avec infiniment de précautions. Je pense qu'avant de songer à une économie qui serait mal entendue, il faudrait ne pas se presser et attendre, pour donner des congés, qu'on fût assuré des ressources que possèdent chez eux les hommes qui vont, les premiers, solliciter les leurs. J'ai remarqué que les plus ardents étaient ordinairement ceux qui n'ont rien sur le globe et croient gagner à un changement quelconque. Je désirerais donc que, premièrement, on renvoyât les hommes redemandés par leurs familles et ceux qui seraient réclamés par les autorités constituées quelconques de leurs départements.

Telle est, à mes yeux, la position politique des puissances de l'Europe que, de la paix qui vient d'être conclue, doivent résulter de plus longues guerres. Sans doute les parties belligérantes, épuisées de moyens, vont prendre quelque repos, mais à quoi tendra-t-il si ce n'est à se mettre réciproquement en mesure pour recommencer de nouveau et avec avantage. Remarquez les maisons de Brandebourg et d'Autriche.

---

(1) Qu'il me soit permis de joindre à cette lettre deux exemplaires d'un petit ouvrage que j'ai composé à la hâte et fait distribuer au commencement de cette campagne. Quoiqu'elle ait été très courte pour l'armée que je commande, peut-être n'a-t-il pas été inutile. (Les exemplaires ne sont plus joints à cette lettre, et n'ont pas été retrouvés).

Elles s'observent, cherchent à se nuire, et bientôt leurs agents en viendraient aux mains si des considérations majeures ne forçaient les chefs des deux nations de les arrêter. Nous n'avons d'ailleurs pas terminé avec l'Angleterre. La Porte, si lente dans ses délibérations, restera-t-elle toujours spectatrice oisive des grands événements ? N'aura-t-elle pas à se venger de l'Empereur et de la Russie ? Celle-ci, dont le militaire vient, en quelque sorte, d'éprouver une révolution et qui, par les réformes qui ont eu lieu incessamment, renferme dans son sein beaucoup de mécontents, conservera-t-elle sa tranquillité intérieure ? Les Polonais ne profiteront-ils pas des querelles de leurs nouveaux maîtres pour recouvrer la liberté dont, en d'autres temps, ils ont fait un si mauvais usage ? Le Gouvernement français, sans mettre une armée en campagne, sans conserver les troupes aujourd'hui à sa solde, ne doit cependant pas trop s'affaiblir. Qui dira qu'un jour il ne deviendra le Médiateur universel ? Pour remplir ce rôle, il faut qu'il conserve une attitude imposante.

Les Électeurs ecclésiastiques eux-mêmes requerront l'appui de la France, et celle-ci ne pourra, pour ses propres intérêts, le leur refuser. Je ne dis pas qu'il faille prendre part à une guerre nouvelle, mais je crois qu'on pourra garder une neutralité armée et faire conserver celle des princes, ou de quelques princes d'Allemagne, par un corps de troupes qu'ils entretiendraient.

Ne nous privons donc pas, par un abandon total, des bons officiers que nous pouvons avoir. Loin de là, perfectionnons leur instruction. Faisons, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un cours continu de théorie pratique de l'art de la guerre. Mettons entre les mains des jeunes officiers d'état-major de bons livres élémentaires, composés par des hommes de métier, livres adressés aux Français, calqués sur leur génie et qui développent les principes avec lesquels cette guerre a été faite.

Il conviendra aussi de s'occuper des uniformes, je ne dis pas quant à la couleur de l'habit, mais bien quant à la coupe. Celle qui a été maintenue est l'ouvrage des faiseurs du Comité de la guerre, créé en 1787 et composé d'hommes qui n'avaient jamais vu d'armée rangée en bataille. Ne laissons plus porter à nos soldats d'inutiles revers qui leur laissent le ventre et les cuisses à découvert, des culottes si justes que le soldat est sans cesse obligé de la déboutonner pour marcher, de vilaines guêtres mal faites, dont personne ne veut. Donnons à toute l'infanterie une coiffure qui ne se déforme jamais et puisse garantir la tête du soldat des coups de sabre du cavalier ennemi. L'armement de notre infanterie est parfait. Je doute que qui que ce soit puisse le changer avec avantage.

Il serait préférable que la cavalerie portât l'habit court. Les longs

pans nuisent singulièrement à l'homme de cheval. Je crois qu'il serait bon aussi de donner à la grosse cavalerie un très petit porte-manteau. Celui qu'elle a écrase le cheval lorsqu'il est plein, et, en campagne, rarement il est vide. Cet énorme porte-manteau ne fait pas que le cavalier soit plus propre que le premier de nos chasseurs à cheval. Tâchons donc qu'il soit diminué.

Ce serait peut-être le cas de parler de l'inutilité de la différence des armes de cavalerie, de la manière dont elle doit être recrutée. Dans le cours de cette guerre, l'arme de cavalerie qui a le plus rendu de services est, sans contredit, celle des chasseurs. Rarement les hussards ont-ils fait quelques coups d'éclat. Les dragons ont été négligés. Ils ont été regardés, en quelque sorte, comme amphibies et employés à porter des ordonnances. Après avoir examiné cette arme de bien près, fait manœuvrer les meilleurs régiments, et, soit que les préjugés n'existent plus, soit qu'on ait exagéré les services rendus par cette arme pendant la guerre de Sept-Ans, il ne m'a pas paru qu'ils fussent propres à faire le service d'infanterie dans aucun cas. Peut-être qu'en traversant un pays fourré ou un bois, on pourrait, en supposant encore que les dragons fussent armés convenablement, s'en servir pour faire éclairer la marche pendant quelques heures, mais je défie qu'ils tiennent pendant deux jours contre de l'infanterie légère qui les serrerait de près. Je regarderais dans ce cas ces hommes à pied comme perdus. Quoi qu'en disent les Français, je doute de la bonté d'une arme mixte. Eux seuls ont voulu s'en servir. Ils n'ont pas trouvé d'imitateurs, et il est à croire que, si le parti qu'on a voulu tirer des dragons eût été à adopter, le grand Frédéric n'eût pas laissé échapper ce moyen de perfection. Il avait des dragons, mais il les envoyait contre les cuirassiers de l'Empereur, et peut-être n'eût-il osé les envoyer contre les grenadiers hongrois, lui qui disait que son infanterie faisait beaucoup d'honneur aux hussards ennemis, lorsqu'elle les attendait placée sur deux rangs.

On peut ajourner cette question jusqu'après la première guerre qu'aura la France ; mais, à coup sûr, reconnaissant l'inutilité de la différence des armes de cavalerie, les généraux qui l'auront faite, s'ils veulent être justes, répéteront, avec moi, qu'il ne doit y en avoir que de deux espèces, la cavalerie légère, composée de chasseurs, et la cavalerie pesante à laquelle on devrait donner le plastron ou la cuirasse par devant. Et, en effet, à quoi sert d'avoir des hussards habillés à la hongroise, lorsque les chasseurs français viennent de prouver, d'une manière si authentique, qu'ils étaient préférables sous tous les rapports, je n'en excepte aucun. Également, puisque les dragons et la cavalerie font le même service, sont remontés, équipés, armés à peu près de la même manière, n'ayez qu'une seule arme. Non seulement vous obtiendrez l'uniformité mais encore l'économie, l'économie après

laquelle il faut courir, mais qu'il faut distinguer pourtant de la lesinerie qui tend à dégrader l'âme du soldat, du Français surtout.

De même que le Basque, le Languedocien et les autres habitants du Midi doivent former vos troupes légères à pied, ne prenez, pour recruter votre cavalerie, que les Alsaciens, Lorrains, Normands. Les Belges y sont propres aussi. Gardons-nous, autant que possible, de donner un cheval à panser à l'habitant des grandes villes. Que l'Ain, le Doubs, le Jura, la Haute-Saône, nous fournissent des artilleurs à cheval, et hâtons-nous, pour éviter les risées de l'Europe militaire, de retirer à ces artilleurs l'habit des hussards qu'on leur a donné à la sollicitation de mon frère, le général Debelle (1), que j'ai fait convenir du ridicule qu'il y avait. Un habit court et ample, une bonne capote bien large, voilà ce qu'il faut à un canonnier à cheval.

Il faut aussi à cette dernière arme un sabre droit, moins long que celui des chasseurs à cheval, collant contre la cuisse, suspendu à un baudrier, lequel sera fixé au moyen d'une courroie arrêtée au bouton de la ceinture du pantalon, et non le sabre traînant qui gêne et embarrasse le canonnier lorsqu'il est à pied et doit être continuellement en mouvement.

Bien que nos écrivains du jour aient crié contre la conscription militaire, ce mode de recrutement convient seul aux armées françaises. Convendrait-il aux intérêts et à la dignité d'une grande République de confier le soin de ses destinées à des mercenaires ? Toutes celles qui en ont usé ainsi se sont vu asservir par leurs propres armées. César n'eût point marché contre Rome, s'il n'eût eu beaucoup de troupes stipendiées dans ses armées, et la République batave, si grande contre ses oppresseurs, n'eût point eu à redouter un prince d'Orange, si les citoyens de cet État n'eussent préféré l'or à la gloire de servir la Patrie.

---

(1) Le général de division Debelle avait été appelé, en l'an V, au commandement de l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il avait épousé en 1794, à Thionville, Justine Dechaux, dont la sœur, Adélaïde, était devenue, le même jour, la femme de Hoche. Le général Debelle devait mourir à Saint-Domingue, le 26 prairial an X (15 juin 1802). Suivant une *Notice sur la vie et les services militaires du général de division Debelle* rédigée au Bureau des opérations militaires, ce général « était regardé comme un des plus beaux hommes de l'armée. On trouvait qu'il était encore plus beau le jour d'une action. On était sûr de le rencontrer partout où il y avait du danger et là où il était le plus grand ». (Dossier Debelle, Arch. admin. de la Guerre).

Ces idées, jetées à la hâte sur le papier, ont besoin de grands développements; Je les renvoie à un autre temps, ne pouvant m'y livrer tout entier dans les circonstances actuelles. Je les sou mets à un Gouvernement éclairé, qui les appréciera à leur valeur.

L. HOCHER (1).

Je joins à la présente un exemplaire de mes ~~op~~ ~~er~~ ~~és~~, que je vous annonçais par ma dernière.

L. H.

---

(1) Signature autographe, ainsi que le post-scriptum qui suit.

